Leg. Assembly R. Roo
15-2-07

LE COURRIER DE L'OUEST

VOL. II — EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 28 MARS 1907 — No. 25

A Travers le Monde

La Conférence Coloniale

Le représentant du Canada

Ottawa.— Il a été définitivement décidé que Sir Wilfrid Laurier et sir Frederick Borden partiront pour l'Angleterre le 5 avril prochain. L'invitation pour assister à la conférence coloniale est faite personnellement à sir Wilfrid, de façon que le Premier ne saurait se faire remplacer en cette occasion.

Les visiteurs coloniaux seront reçus cordialement en Angleterre. M. Balfour présidera au banquet qui sera offert aux Premiers Ministres coloniaux, jeudi le 18 avril, au Albert Hall. Des invitations à ce banquet ont déjà été acceptées par sir Wilfrid Laurier, sir Fred. Borden, hon. W. Paterson, hon. L. P. Brodeur, hon. W. S. Fielding, sir Robert Bond, sir Joseph Wore, hon. A. Deakin, sir William Lyne, M.P., Dr Jalberson, de la Colombie Anglaise.

Les dames prendront part au banquet dans les loges et MmeClara Butt chantera l'hymne national. Il est cependant douteux que les hons MM. Fielding, Patterson et Brodeur puissent se rendre en Angleterre pour cette date. Le 3 mai, les ministres des colonies seront les hôtes du " Eighty Club " qui donnera un dîner en leur honneur au Cecil Hotel. M. Asquith, chancelier de l'Echiquier, présidera, et sir Wilfrid Laurier et le Général Botha seront invités à prononcer des discours.

L'avenir du Canada

Winnipeg, —L'amiral lord Charles Beresford, qui est arrivé ici aujourd'hui de la côte du Pacifique, est reparti ce soir pour New York.

Au cours d'une interview, l'amiral a parlé du Canada, qu'il avait déjà visité en 1864 et en 1874.

" Une remarque que l'on entend souvent en Grande Bretagne, dit-il c'est que le Dominion est le pays de l'avenir, ce qui est vrai. Il ne peut y avoir aucun doute au sujet de l'avenir du Canada qui sera extrêmement brillant pendant encore des centaines d'années. Le fait important, cependant, est, non pas que le Canada est le pays de l'avenir, mais qu'il est déjà arrivé. Il a traversé les périodes de l'enfance et de la jeunesse et a pris sa place au rang des nations du monde."

" En Angleterre, ajoute Sir Charles, c'est l'opinion non équivoque que les liens entre la mère patrie et le Dominion, et en réalité avec toutes les colonies, devraient être resserrés. J'ai souvent exprimé l'avis, et c'est celui d'un grand nombre d'anglais, que les colonies sont de plus de conséquence pour la Grande Bretagne que la Grande Bretagne pour les colonies. Je n'ai pu trouver nulle part dans les colonies le désir d'un changement dans les relations entre les colonies et la mère patrie. Si le Canada décidait de rompre le lien qui l'unit à l'Empire, ce lien serait naturellement rompu sans délai. Je crois cependant qu'il n'y a pas une seule colonie dont le peuple soit, plus que celui du Canada attaché à la mère patrie.

Comme on lui rappelait la discussion qui se fait depuis plusieurs années au sujet de la réduction des armements et de la création d'un tribunal d'arbitrage pour décider de la guerre, lord Charles continua :

" Mes idées sur ce point sont bien connues. Je suis fermement convaincu que le temps n'est pas encore arrivé, pour les hommes de soumettre à un arbitrage les questions qui les intéressent le plus. Nous n'avons pas encore atteint cet état d'âme. Et, puisque tel est le cas, nous devons nous tenir prêts à faire face aux conditions telles qu'elles existent réellement. Ce serait certainement une chose désirable de réduire les armements des différentes nations du monde, mais le difficile est qu'il est impossible de persuader à toutes les nations du monde de le faire. Il y a certaines choses pour lesquelles les hommes lutteront et mourront, et dont ils ne laisseront jamais la décision à un tribunal d'arbitrage. Il n'est pas pratique à l'heure actuelle, de mettre à l'étude la question de la redaction des armements."

" Quant à la guerre, il y a moins de danger de guerre qu'à n'importe quelle époque antérieure dans l'histoire du monde- Une raison pour laquelle il n'est pas probable qu'une guerre soit déclarée est que le peuple exerce maintenant une si grande influence sur les affaires des nations. Il fut un temps où les gouverneurs et les chefs d'une nation faisaient la paix ou la guerre à leur gré. Tel n'est plus le cas. La guerre et la paix sont maintenant l'oeuvre du peuple. La guerre ne peut être déclarée à moins que le peuple ne soit pour la guerre, et la paix n'est pas conclue jusqu'à ce que le peuple se soit prononcé pour la paix. Maintenant que le peuple, en règle générale, est en faveur de la paix, il n'y a pas de situation dont une nation puisse jouir, qui soit comparable à une période de paix prolongée.

" Il n'y aura pas de guerre jusqu'à ce qu'il se produise une raison suffisante pour faire la guerre, et quand ce temps sera arrivé, il nous faudra y être préparés. Ce que nous devons avoir, maintenant et toujours dans l'Empire, c'est une organisation parfaite. Il est essentiel que nous ayons une organisation suffisante, j'entends, au point de vue du nombre et de la grosseur de nos navires, mais il est mieux d'avoir une petite force parfaitement organisée qu'une grande force désorganisée."

Révolte de Paysans

BUCHAREST (Roumanie), 20.— Le mouvement agraire dans le nord de la Moldavie, où les paysans sont en révolte contre la tyrannie et les exactions des grands cultivateurs et contre les nouvelles taxes votées par le parlement de Roumanie, s'étend rapidement et cause de graves inquiétudes au gouvernement. La ville de Botozahni a été attaquée hier par deux mille paysans qui ont pillé le quartier juif et maltraité les marchands israélites. Les troupes ont été envoyées dans cette ville et à d'autres endroits où des désordres ont éclaté. Le gouvernement se prépare à prendre des mesures énergiques pour réprimer l'agitation.

Bucharest.— Des rapports reçus plus tard mandent que quatre paysans ont été tués et deux soldats mortellement blessés au cours des désordres qui se sont produits à Botozahni.

Les deux chambres du parlement ont adopté d'urgence, un projet de loi autorisant le gouvernement à appeler sous les armes les réserves de l'armée pour une période de deux semaines, ou même davantage, s'il le juge nécessaire. On rapporte que plusieurs bandes de paysans se préparent à envahir Jassy.

La Famine en Chine

La famine qui sévit en Chine, prend de jour en jour de plus grandes proportions.

Si le gouvernement ne vient pas en aide aux affamés, plus de dix millions de personnes seront mortes avant l'été.

Les vivres manquent depuis le mois de novembre. Les Européens essayèrent d'organiser des secours à cette époque, mais ils se heurtèrent à la mauvaise volonté des autorités.

Les malheureux chinois sont rassemblés dans des camps de concentration et meurent petit à petit soit de la faim, soit de la variole noire qui fait rage.

Pour les Cultivateurs

Cette page est mise à la disposition des Cultivateurs jusqu'à complète publication de la loi des terres.

Petites Notes

Le printemps approche et les cultivateurs soucieux d'effectuer rapidement les labours doivent passer une inspection minutieuse de tous leurs instruments aratoires.

Les charrues seront examinées, les socs seront affutés.

Les herses devront être consolidées si le besoin s'en fait sentir.

Les semeuses nettoyées à fond prêtes à fonctionner.

Les harnais et attelages seront soigneusement réparés, car il importe de ne pas avoir à perdre un seul instant dès que les travaux pourront être commencés.

L'approvisionnement de foin doit être complété de façon à pouvoir fortement nourrir les chevaux de labour.

Ceux-ci doivent être déjà soignés au grain, et on doit commencer par un travail judicieux, à les entraîner.

De cette manière ils ne maigriront pas trop, lorsqu'on leur demandera un effort pénible et soutenu pendant longtemps au sortir de l'inaction dans laquelle ils ont été tenus tout l'hiver.

On devra jeter un coup d'œil sur les grains de semence, les cribler et les mettre en sac, prêts à être aisément manipulés.

Les cultivateurs doivent faire leurs provisions de " vert de Paris " pour " chaufumer " le blé.

Toutes ces précautions prises on pourra attendre tranquillement la saison des travaux.

Rien ne fait perdre autant de temps que les petits détails que l'on a négligés. Les cultivateurs qui connaissent le prix d'une journée ou d'une après-midi, prennent toutes leurs dispositions pour ne pas perdre une seule minute.

L'élevage des Porcs

L'attention des cultivateurs est concentrée vers cette industrie. Ils doivent dès cette année commencer à faire des essais d'élevage de façon à se familiariser avec cette branche de l'exploitation agricole.

Le moment n'est pas encore venu pour se lancer dans l'élevage en grandes quantités, parce que très peu de personnes sont au courant des exigences de pareille entreprise. Des essais bien conduits permettront d'acquérir les connaissances nécessaires, Ils doivent porter sur un nombre de porcs assez élevé.

Ces essais doivent être faits de façon à donner des indications très claires sur la culture la plus appropriée à la nourriture du porc.

Nous rappelons que la navette, variété naine d'Essex donne d'excellents résultats et permet de laisser au paturage sans autre soin, un certain nombre de porcs, à l'arpent habituellement 7 ou 8.

Les racines fourragères, navets d'automne, betteraves devraient aussi être essayées. Mises en silo elles constituent une excellente nourriture d'hiver.

Les topinambours laissés en terre sont une excellente nourriture de printemps, que les porcs déterrent dès que la terre est dégelée et dont ils se nourrissent jusqu'à ce que la végétation soit assez avancée.

Rappelons que l'eau est le facteur essentiel de réussite dans l'élevage du porc.

Le Mouton

On commence à laisser de côté ce préjugé stupide qui faisait croire que l'on ne pouvait élever le mouton dans notre région.

Les expériences multiples et le succès éclatant de ceux qui se sont adonnés à cet élevage ont attiré l'attention des cultivateurs progressifs

Ce n'est pas sans raison, car peu d'animaux donnent autant de profits avec moins de peine, que les moutons. Les troupeaux demandent encore beaucoup de surveillance à cause des loups de prairie, mais un bon chien suffit souvent à sa garde.

Dans les contrées où les loups sont nombreux, les fermiers peuvent semer à proximité de la maison un enclos avec de la navette et lorsque celle-ci est suffisamment grande y mettre les moutons à raison de 10 ou 12 par arpent. Ils peuvent les laisser là, sans plus s'en occuper jusqu'à l'automne. Un deuxième lopin peut-être planté de navette pour l'hivernage.

Les fermiers doivent rechercher les variétés à laine longue, les " Southdown," acclimatés sont également bons pour la production de la laine et de la viande. Les toisons valent de 80c. à $1.00. Ces moutons ont la tête et les pieds noirs ou bruns, la laine atteint souvent 5 ou 6 pouces de long. Ils sont d'ailleurs assez répandus dans le pays.

Contrairement au préjugé qui a cours, les moutons doivent pouvoir boire abondamment.

Au point ou en est rendu notre pays on ne doit plus hésiter à donner libre cours à son initiative. Les débouchés rénumérateurs ne manquent point, les profits iront à ceux-là qui auront été entreprenants.

Il n'est point de profession où l'intelligence et l'activité soient plns profitables que dans celle de fermier. Il n'en est pas qui puissent donner non plus de plus grands bénéfices. Mais il faut savoir marcher avec son temps.

Il y a dix ans on pouvait se contenter de semer 30 arpents, il n'y avait pas suffisamment de débouchés pour justifier une plus grande culture.

Aujourd'hui on peut cultiver d'énormes surfaces. Mais le fermier intelligent doit rechercher ce qui lui donnera le plus de profit.

Il suit l'état du marché, se rend compte de la demande et sait la prévoir.

Un fermier routinier est voué à la misère, au contraire la fortune sourit au fermier entreprenant.

UN MYSTERE DE PARADIS

A PAUL

Et Rosette, avec cette discrétion commune à presque tous les enfants, n'ouvrait jamais la bouche de Brunet.

Il faut que les mères comptent là dessus et surveillent en conséquence.

Un jour que Brunet et Fanchon, promenant leurs ambitions à l'ombre des tilleuls, montaient une boutique de laitage, modeste d'abord, mais qui s'agrandissait d'année en année et devenait la première de Paris, la petite Rosette vint chercher son cerceau et se mit à courir.

C'était fête dans les parterres. L'homme au chapeau gris et à la redingote rousse hébergeait ses oiseaux Rousette arriva jusqu'à la balustrade par hasard. Rien ne l'amusait comme d'assister au repas des pierrots et des ramiers. Elle se mit à regarder par les petits trous du grillage, et chaque fois qu'un gros pigeon venait se poser sur l'épaule du charmeur, elle poussait des cris de triomphe.

Parmi les nombreux spectateurs qui se divertissaient de cette scène, et je t'affirme, Paul, que le charmeur est fort amusant à voir, il y avait un pauvre diable, habillé en ouvrier endimanché, porteur d'une excellente figure et tout occupé, en apparence, à contempler les prouesses du petit homme. Un des moindres défauts de Brunet, le caporal, c'est d'habituer les enfants à aller avec tout le monde. Franchon, en effet, dresse son petit chéri ou sa petite chérie à regarder Brunet comme le modèle accompli des messieurs comme il faut ; il en résulte que l'élève de Franchon, sans prendre pour cela de très belles manières, s'apprivoise avec tous les messieurs qui ressemblent de près ou de loin à Brunet.

Or, sauf l'uniforme, le pauvre diable d'ouvrier endimanché était un Brunet encore plus naïf et meilleur garçon que Brunet.

Il regardait la petite Rose du coin de l'œil. Que lui voulait-il ? Personne n'aurait pu le dire, car il ne semblait pas homme à lui prendre la jolie croix d'or qu'elle avait au cou. Et cependant l'expression de son regard eût fait peur à la mère.

Mais la mère n'était pas là et la bonne demandait à Brunet si on ne pourrait pas vendre aussi des oeufs frais avec le laitage, " à la boutique."

Il n'y a pas de trappes aux Tuileries. Pas de danger que les enfants tombent à la cave ! Franchon disait souvent cela. Ah ! cette Franchon !

Un très-bon moyen d'approcher les enfants, c'est d'entrer dans leur fantaisie du moment. Le pauvre diable le savait peut-être. Il y en a qui sont des observateurs.

Chaque fois que Rosette riait, le pauvre diable se mit à rire plus fort qu'elle. Rosette le regarda.

Il lui fit alors un petit signe de tête discret et tira de sa poche un morceau de gâteau qui n'était pas des plus appétissants ni des plus propres.

Mais les enfants, mêmes les enfants des riches, ne sont pas difficiles, quand il s'agit de friandises.

Ce n'était pas aux oiseaux que le pauvre diable jetait ses miettes. Il rompit le gâteau et en offrit à Rose le côté le plus frais. Rose grignotta et jeta des miettes aux moineaux pour faire comme le charmeur au chapeau gris.

Mais elle était si basse sur ses petites jambes, qu'elle ne pouvait bien voir où ses miettes portaient. L'ouvrier endimanché l'enleva dans ses bras. Pour le coup, Rose voyait comme une grande personne.

Elle fut enchantée.

Brunet lui faisait parfois de ces galanteries, mais pas souvent, parce qu'il faut causer du futur commerce sans distractions. Franchon n'entend point qu'on s'occupe trop de l'enfant, cela perd du temps. On n'est pas là pour amuser le " môme."

Quand le complaisant pauvre diable eut Rose dans les bras, il la promena tout autour du chapeau gris, puis il dit :

—Il y en a un autre qui est bien plus fort ! il met tous les oiseaux dans sa poche.

—Je veux le voir, répliqua immédiatement Rosette.

Le pauvre diable se mit en marche vers la grille de la rue des Pyramides.

—Où vas-tu ? demanda Rosette.

—Voir l'autre...C'est tout près ; tout près

Rose songea pour la première fois à sa bonne, mais ce fut pour craindre qu'elle ne vint l'empêcher de voir l'autre.

—Va vite, dit-elle.

Le pauvre diable se hâta.

Il passa la grille. Le fonctionnaire le regarda avec quelque soupçon, mais il n'avait ni blouse, ni casquette. Le fonctionnaire ne pouvait l'arrêter.

Il y avait défense d'entrer dans le jardin, vêtu d'une blouse ou coiffé d'une casquette.

- Sommes-nous arrivés ? demanda encore Rosette.

—C'est tout près, tout près, répondit le pauvre diable.

—Et il les met dans sa poche, l'autre ?

—Sans leur faire du mal.... tu vas voir !

Ils tournaient déjà l'angle de la rue Saint-Honoré.

Le pauvre diable était un peu pâle et semblait mal à l'aise. Il s'engagea dans le passage Saint-Roch et arriva à la porte d'une maison de pauvre apparence.

=C'est laid, ici, dit l'enfant qui voulut reculer.

—Tu vas voir ! tu vas voir !

Ils etaient dans l'allée noire et fétide. Le pauvre diable endimanché respira largement. Rosette poussa un cri, car la peur était venue en même temps que l'obscurité. La main de son conducteur lui bâillonna la bouche et il monta l'escalier quatre à quatre en la tenant comme un paquet.

Au sixième étage, il ouvrit une porte d'un coup de pied. Derrière la porte, c'était un taudis sale où deux enfants et une femme déguenillés étaient réunis.

—Voilà pour remplacer la Fanfiche, dit le pauvre diable en entrant. J'ai pris la plus jolie. Pas gêné, le fils Coulon ! *ni vu ni connu, j't'embrouille !* Je vas au marché sans monnaie et j'enlève ce qu'il y a de meilleur !

II

LES DÉSOSSÉS

Oh ! ce sont des cris, quand Franchon a perdu son " chéri." Elle accusa la terre entière en baignant son tablier d'un torrent de larmes. Il n'y a qu'elle d'innocente au monde ! Les hommes ont conspiré avec les éléments pour la tromper. Les autres bonnes ne pouvaient-elles voir que son enfant s'en allait ? Les gardiens ne sont-ils pas là pour veiller ? Et les promeneurs ! que font-ils de leurs dix doigts, les fainéants ? Ne devaient-ils pas bien voir que Fanchon causait avec Brunet et qu'elle ne pouvait s'occuper de tout le monde.

Brunet était en train justement de l'installer fruitière, dans un bon quartier, avec dépôt de fromage de Brie. Brunet ! Brunet et Franchon ! Depuis le temps qu'il lui fait passer en revue tous les états ! Mais soyez traquille, quand on reprendra Franchon à causer avec ce Brunet-là, il fera chaud !

En ces circonstances, le cas de Brunet n'est pas bon, ainsi commence-t-il par détaler au pas gymnastique.

En attendant, Rosette est perdue. On a beau s'adresser à tout le monde, personne ne l'a vue. Les badauds se rassemblent pour voir pleurer la Normande qui tord son tablier. Les personnes sages disent : " Peut-on confier des enfants à ces créatures ! " les compatisants murmurent : " Pauvre fille ! la voilà dans de jolis draps !" On cherche, on ne trouve pas.

Il se fait des petits clubs autour des bassins ; et tout le long de la rue de Rivoli, on va se disant que le vent a fait tomber un marronnier sur un invalide.

Mais Rosette est perdue.

Et songez-vous à la mère !

Elle a préparé d'avance le goûter ; elle attend. Chaque bruit dans l'escalier lui annonce le coup de sonnette.

Cependant l'heure passe. Rosette ne revient pas. Madame est inquiète. Le bon chien blanc à longues soies commence à s'émouvoir, parce que sa maitresse s'émeut. Madame se met à la fenêtre en grondant.

Est-ce possible ! Franchon revint toute seule !...

Mme Sicard poussa un grand cri et descendit l'escalier en se tenant à la rampe.

Suite à la page 7

COIN FEMININ

Leurs Défauts

Réponses à Vieux-Jeune

Morinville, 12 mars 1907

Chère MAGALI.

Vous avez publié, dans LE COURRIER du 7 mars, une lettre signée " Vieux Jeune. " Ce monsieur aurait besoin non pas d'une, mais de cent réponses. Et voici la mienne qui, avec la vôtre, fera toujours au moins deux.

Vraiment, les hommes se croient, à côté de nous, presque des demi-dieux, impécables parfaits et même plus que parfait. Les femmes ne sont bonnes qu'à les servir, humblement avec l'obéissance d'une " volonté anéantie ". Si je puis parler ainsi.

" Homo Lover " prôné par " Vieux Jeune " est la preuve authentique de ce que j'avance.

Cet égoiste demande tout à sa femme : intérieur propre et soigné, bonne cuisine, joies atistiques, aide dans les travaux de la ferme, etc..., mais il se garde bien de promettre quelque chose.

Il me semble pourtant que si, dans le traité conjugal, l'un des deux doit demander plus que l'autre, c'est la femme, parce qu'elle est la plus faible et que, depuis le moyen-âge, depuis le vieux temps de la chevalerie, l'honneur exige que le fort se mettre au service du faible.

J. V.

St-Albert, 14 mrrs.

Chère Madame.

" Vieux Jeune " a l'air de croire qu'il n'y a pas de femmes travaillantes et bien éduquées en même temps dans le Nord-Ouest. J'en connais une, pas bien loin d'ici, qui sait jouer du piano et qui aide son mari à faire les foins. Et c'est une bonne ménagère aussi, je vous assure.

Je ne dis pas que toutes les femmes sont comme celle-là, mais ça prouve qu'une femme qui a de l'éducation peut bien être travaillante en même temps.

M. P.

MAGALI.

Poorquoi ne mettez-vous pas un " s " à votre titre ?.. Orgueil, égoisme, fatuité, gourmandise... et j'en passe !...

Bien à Vous,

JEANNE

La plume est à " Vieux Jeune " qui, je l'espère, ne sera point effrayé, par cette levée de boucliers.

MAGALI.

La vie Féminine.

Une Belle loi

Les journaux français annoncent un projet de loi pour assurer la protection des mères et de leurs nourrissons. Cette importante question préoccupe, beaucoup et non sans raison, l'opinion publique.

" Une proposition de loi tendant à donner aux mères de famille, employées dans les administrations, la possibilité d'allaiter leurs enfants, a été déposée recemment sur le bureau de la Chambre par le docteur Durand, député de l'Aude, et a été renvoyée, avec déclaration d'urgence, à la Commission de l'hygiène.

M. Sunyan, Sous-Secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, s'inspirant de cette proposition de loi, vient d décider d'accorder aux mères de famille employées dans l'administration des postes, des télégraphes et des téléphones, une heure de repos supplémentaire pour leur permettre d'allaiter leurs enfants.

Le sous-secrétaire d'Etat étudie, en outre, un projet pour la création de salles spéciales qui seraient, en quelque sorte, des " nurseries " et où les nourrissons pourraient être confiés à la garde d'une surveillante, pendant les heures de travail de leurs mères.

Les reformes de M. Sunyan et le nouveau projet de loi sont tous simplement admirables.

Si tous les grands industriels—comme cela est à désirer— suivaient cet exemple, ce serait un bienfait public ; et les femmes employées ne connaîtraient plus cette terreur de l'enfant qu'il faut abandonner à des mains mercenaires, sans les voir jamais.

Souhaitons que la loi soit votée tout de suite, et souhaitons aussi que chaque centre de travailleuses, ait, non loin de lui, la " nursery " où l'on déposera le cher fardeau en arrivant au travail, et qu'on reprendra la journée finie. "

Il suffit de songer un seul instant au déchirement de la jeune mère forcée d'éloigner d'elle son enfant pour applaudir à ce projet de loi humanitaire et souhaiter à ces courageuses, que la lutte pour la vie jette dans la mêlée sans souci de la maternité, de connaître les premiers sourires, les premières paroles du petit roi de la maison.

M.

Cuisine Française

POULET AU BLANC

Plumez, flambez, videz, coupez votre poulet.

Mettez dans une casserole le quart d'une livre de beurre et une cuillerée comble de farine ; laissez fondre et mêlez , ajoutez deux verres d'eau tiède ; remuez et mêlez avec une cuillère de bois ; après un ou deux bouillons, mettez votre poulet , un oignon, sel et poivre. Laissez cuire pendant au moins une heure et demie, espace de temps pendant lequel vous tournez le poulet une ou deux fois : ôtez votre poulet, que vous avez soin de bien égoutter dans la casserole pour le débarrasser de la sauce qn'il pourrait avoir dans l'intérieur ; mettez-le dans un plat et tenez-le chaudement. Liez la sauce, dont vous avez retiré l'oignon, de la manière suivante :

Mettez dans une assiette deux jaunes d'œufs ; mêlez-les bien, soit seuls, soit avec deux cuillerées de bonne crème épaisse. Lorsqu'ils sont bien mêlés, versez-y un peu de sauce que vous avez mis à refroidir, mêlez bien encore, puis le mélange fait, versez peu à peu, cette haison dans la sauce qui est dans la casserole que vous avez eu soin de retirer du feu et remuez en même temps de l'autre main. Remettez sur le feu, faites prendre en remuant toujours et lorsque la sauce commence à épaissir, versez sur le poulet.

Il ne faut pas laisser bouillir la sauce, car elle tournerait.

ALBUM UNIVERSEL

(Monde Illustré.)

Sommaire du No. 1195--23 mars 1907

Chronique : Pâques et renouveau
[L. d'Ornano

La Gerbe de Buis
Mde Alphonse Daubet

Les œufs de Pâques (Nouvelle inédite)
Félix de Verneilh

Les Cloches
Lucien His

Une Nuit de Pâques sous Néron
Emile Gebhart

La Bohême (Nouvelle inédite)
Gaston Leury

Pour nos lectrices
Pour nos jeunes amis
Deux pages humoristiques
L'Ouest Canadien
Poésies
Variétés
Illustrations d'Actualité, etc.
Feuilletons : Le Chien d'Or — Robinson Crusoé
Musique : Valse Brune, par Zénon Paquin, organiste à St-Anne de la Parade.

Le Numéro de Pâques de " l'Album Universel " portant date du 23 mars possède un attrait particulier tout de circonstance. A des pages de très joli texte soigné, sont jointes de nombreuses gravures en taille douce embellissant ce numéro.

Musique, feuilletons, etc., de " l'Album Universel " sont de tout premier choix et aussi inédits que possible. Evidemment, cette revue qui conserve toute sa vitalité s'efforce de contenter ses lecteurs, tout en faisant sant une œuvre selon ses moyens.

Plus que jamais nous recommandons à nos amis de vouloir bien encourager " l'Album Universel " qui est digne de l'intérêt de tous les bons Canadiens-Français.

REVUE CANADIENNE

Sommaire du Numéro de Mars 1907

Em. B. Gauvreau, Ptre. La Chartreuse de Parkminster.
Article illustré de six vues par Napoléon Savard :
Eglise de la Chartreuse de Park minster, 226.—La Chartreuse de Parkminster vue à vol d'oiseau, 227.—Les chartreux à la promenade hebdomadaire, 229.—Coupe d'une maison d'un chartreux, 231 —Intérieur d'une cellule, 532 —Grand cloître de Parkminster, 234.

Benjamin Sulte Premières connaissances de l'Ottawa

Napoleon Savard M. Benjamin Sulte, d'après une photographie

Alphonse Gagnon L'Egypte et les Ecritures Egyptiennes (suite et fin)

Edouard Montpetit L'Economie politique (suite et fin)

Eustache Prud'homme La Terre, poésie

J. Flahaut Lettre à un ami sur la liberté morale (suite et fin au prochain numéro

Ch. ab der Halden A Monsieur Jules Fournier

Ernert Cyr A nos Amis les Ouvriers Canadiens

Leandre Boulanger Le Moyen d'être heureux dans toutes les conditions

Raymond Sablan Passé, poésie

Thomas Chapais A travers les Faits et les Œuvres

***...... Notes Bibliographiques.

Le Courrier de l'Ouest

Publié par " La Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest."

CONDITIONS D'ABONNEMENT : 1 an, $1.00, Six mois, 50 cts.

PAYABLE INVARIABLEMENT D'AVANCE

Toute demande pour changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de cinq cents.

Toutes communications et lettres doivent être adressées :

LE COURRIER DE L'OUEST, Boite 25, Edmonton, Alta.

Jeudi, 28 Mars 1907

A nos Lecteurs

Il s'accomplit à l'heure actuelle un véritable tour de force, dans les ateliers du "Courrier de l'Ouest".

Nous imprimons quatre journaux, à savoir :

Le Courrier de l'Ouest.

La Gazette Officielle.

Le Bulletin Quotidien.

Le Bulletin Hebdomadaire.

Essayer de dépeindre l'activité fébrile qui règne constamment dans nos ateliers est chose impossible.

Nos lecteurs peuvent aisément se le figurer.

Cependant nous faisons tout notre possible pour que notre journal ne souffre pas de cet excès de travail.

Malgré tous nos efforts, peut-être quelques imperfections pourront nous échapper, mais nous avons la certitude que tous nos lecteurs se montreront indulgents et sauront faire la part des circonstances particulières dans lesquelles nous nous trouvons.

Nous prions nos lecteurs de nous envoyer une liste des noms de tous leurs amis de la Province de Québec et des Etats Unis et de France, susceptibles de recevoir avec plaisir le Courrier de l'Ouest.

Nous nous ferons un plaisir d'envoyer gratuitement à ces adresses, quelques numeros de notre journal.

Societe de Colonisation

La Société de Colonisation et de Rapatriement poursuit son œuvre utile.

De nombreuses demandes de renseignements parviennent tous les jours au secrétaire et à l'agent général, qui se font un devoir de répondre immédiatement. Les effets de cette correspondance active ne se font pas attendre et ils sont nombreux ceux qui,sous son influence sont venus s'établir dans l'Alberta.

Depuis une quinzaine de jours plus de 150 homesteads ont été pris par des Canadiens de langue française dont la plupart viennent des Etats Unis.

Ce fait est de nature à bien faire comprendre à tous, combien la Société de Colonisation est utile et quelle peut être l'importance de son action.

En fait, c'est la seule organisation que nous possédions dans l'Alberta. Les Anglais en comptent plusieurs très actives, il en est de même des Allemands et des Américains.

Il est évident que ces sociétés mettent tout en oeuvre pour attirer les gens de leur langue et nationalité. Toutes contribuent au développement du Pays tout en ne perdant pas de vue les intérêts particuliers à leur race ou religion.

Nous laisserons nous devancer dans cette voie ? Il ne le faut point !

Mais pour que la Société de Colonisation puisse faire un travail effectif, il faut qu'elle ait derrière elle, toute la population de langue française sans en excepter une seule unité. C'est dans ce but que les cotisations ont été fixées à $1.00 par an, payable soit en entier, soit par moitié.

Les cotisations sont reçues soit par le secrétaire M. Wilfrid Gariépy le distingué avocat d'Edmonton, soit par M. F. X. Boileau, agent général, soit encore par les directeurs locaux dont les noms ont été publiés dans notre journal. Ces derniers les feront parvenir au secrétaire général de la Société à Edmonton.

Industrie Laitiere

L'attention de nos lecteurs est appelée sur la colonne voisine où ils trouveront des demandes de renseignement sur l'industrie laitière, émanant de quelques personnes de la province de Québec.

Nous avons souvent parlé de l'avenir réservé à cette industrie dans la province d'Alberta, aussi nous ne referons point aujourd'hui l'exposé des conditions du marché. Mais nous voulons cependant rappeler à tous les nôtres que la prospérité de la province de Québec est due en grande partie au développement des beurreries et fromageries et que les Canadiens ont atteint dans ces industries le plus haut degré de perfection.

Nous pouvons profiter de l'expérience acquise par nos gens en favorisant l'établissement dans les centres canadiens de langue française.

Ils sont tous favorables à l'élevage des troupeaux de vaches laitière.

Nous pouvons prendre la tête de cette industrie naissante et en retirer naturellement d'énormes bénéfices.

L'établissement des crèmeries est une chose qui s'harmonise très bien avec les goûts, les connaissances et la bourse des Canadiens français ; à nous de saisir l'occasion.

Déjà à Morinville on a jeté les bases d'une grande beurrerie.

Que l'exemple de cette paroisse entreprenante et à laquelle la fortune semble sourire, soit imité par tous les groupes canadiens. Qu'il se forme dans chaque paroisse un syndicat d'initiative qui examinera les conditions du district, les ressources qu'il offre, les conditions dans lesquelles une beurrerie pourrait être établie.

Et au cas échéant, ce qui reste à faire pour rendre possible dans le plus bref délai, l'etablissement de cette industrie.

Les hommes d'affaires et cultivateurs devraient s'unir et d'un effort commun travailler à l'enrichissement de leur paroisse et au développement de l'Alberta.

Leurs intérêts sont intimement liés dans cette circonstance et le débouché illimité dont dispose notre Province doit effacer toute crainte de concurrence préjudiciable aux prix de vente.

Etudiez cette question et souvenez-vous que sa solution heureuse draine-ra de l'argent dans votre gousset et donnera une considérable plus value à vos terres.

Bonne nouvelle pour les Plaideurs

Ensevelis sous une demi douzaine ou plus d'amendements aux Statuts Provinciaux,on trouve un changement dans la procédure de cour qui attirera l'attention de la grande majorité des habitants de l'Alberta, qu'ils aient ou non, l'occasion de recourir à la justice.

Ce changement retranche une source de revenus aux avocats quel acte plus populaire le procureur général Cross aurait-il pu amener que celui qui aidera le public à sortir des serres des avocats ?

La nouvelle loi veut dire que quand, par exemple, M. X, d'Edmonton veut émettre un mandat contre M. Y de Calgary, huissier de la Cour à Edmonton, notifie le sheriff à Calgary de servir le mandat au défendeur. Cela semble la procédure la plus simple à suivre et le public se demandera pourquoi elle n'avait pas été adoptée avant aujourd'hui.

D'après l'ancien système l'avocat du plaignant à Edmonton devait s'arranger avec un bureau d'avocats de Calgary afin que ceux-ci puissent faire des arrangements avec le sheriff pour faire servir le mandat.

Entre les deux bureaux les lettres allaient et venaient et quand le jour du jugement légal arrivait, le plaignant ou le défendeur trouvait sur sa liste de frais, un compte pour les lettres,un compte pour l'avis au shériff,et ainsi de suite.

Le shériff faisait valoir ses droits et l'huissier partageait aussi la curée, ces listes de frais étaient des choses hideuses qui enrageaient celui qui avait recours à la justice et le forçait à méjuger les avocats.

M. Cross a maintenant changé cette procédure. A l'avenir on n'aura pas besoin du bureau d'avocats dans le district judiciaire où le mandat doit prendre effet. Le mandat placé entre les mains de l'huissier à Edmonton (l'huissier a son salaire et ne peut exiger de redevance) sera envoyé directement au shériff à Calgary (par) et ce dernier donnera avis au défendeur. Les employés de la Cour s'occuperont de la correspondance avec le shériff, et les avocats du plaignant pourront se passer des services d'autres avocats dans le district judiciaire des défendeurs.

Cet amendement s'applique seulement au cas où les plaideurs résident dans deux districts judiciaires différents.

Grâce à cette nouvelle procédure les plaideurs épargneront de l'argent et trouveront beaucoup d'avantages dans son application.

La loi Lemieux

La loi sur le travail présentée par l'Hon. Lemieux, adoptée par la Chambre des Communes en troisième lecture a contribué pour une large mesure à nous faire connaître la pensée de derrière la tête, du parti conservateur.

Nous avons pu le voir uniquement occupé à faire de l'obstruction pour que la Session se prolongeant, Sir Wilfrid Laurier ne puisse se rendre à la Conférence Coloniale, ou qu'elle continue après son départ.

En effet, nous avons vu dès l'origine les torys proclamer la loi du Travail imparfaite, demander son renvoi devant une commission, c'est-à-dire reculer son application jusqu'au calendes Grecques.

Pourtant cette loi est demandée à grands cris par le pays entier. Du nord au sud, de l'est à l'ouest, les conflits entre le capital et le travail sont également redoutés.

C'est que suivant leur importance ces conflits entravent le progrès, soit d'une région, soit même du pays tout entier.

Mais les conservateurs ont peu le souci de l'intérêt général. Affaire de traditions sans doute !

Evidemment la loi peut ne pas être parfaite ; mais il ne faut pas perdre de vue qu'elle est la première loi ou présentée ayant pour but d'empêcher les grèves.

Elle ne saurait toujours être d'une application facile, quelque fois même elle pourra être impuissante, les deux parties refusant de se soumettre aux décisions de l'arbitrage. Mais dans la majeure partie des cas son action sera utile et bien des grèves seront évitées.

Le parti ouvrier a d'ailleurs insisté pour son adoption immédiate, telle qu'elle est, quitte à l'amender plus tard si on en voit la nécessité.

L'un de ses représentants Ralph Smith a déclaré qu'elle était d'une nécessité immédiate pour le pays et que peut-être sous peu, on aurait occasion d'en faire l'application. " Je suis persuadé que, a-t-il dit d'ici à quelques semaines, il serait très possible que le Canada se trouvât au milieu d'un grave conflit industriel."

Cette affirmation est inquiétante et nous espérons que la loi sur les conflits du travail sera en vigueur dans le plus bref délai, pour faire face à la menace de grève annoncée.

Depuis quelque temps la Societe de Colonisation et de Rapatriement a recu de nombreuses demandes emanant de gens desireux d'etablir des beurreries et fromageries dans la province d'Alberta.

Ces correspondants sont des anciens eleves de l'ecole speciale de St-Hyacinthe, province de Quebec, par consequent leur competence ne peut etre mise en doute.

Les localites d'Alberta, favorables a l'etablissement de ces industries et desireuses de les voir s'etablir chez elles, voudront bien se mettre en correspondance avec Mr F. X. BOILEAU, agent general pour la Societe de Colonisation et de Repatriement de l'Alberta, 736, Namayo Avenue, Edmonton.

Reponse a une question posee par un correspondant

D'après la loi sur les homesteads en vigueur à ce jour : celui qui a des animaux et qui réside sur la terre de son père, sa mère, ses frères ou sur une terre lui appartenant ayant une superficie minimum de 80 arpents et située soit sur le township attenant, soit sur le township sur lequel se trouve la terre prise en homestead, peut ne pas résider sur son homestead.

Les requisitions de la loi qui ont trait à la résidence peuvent être satisfaites par la résidence sur les lieux plus haut cités.

Il doit cependant par mesure de précaution et pour éviter de fausses démarches prévenir l'agent des terres de la Couronne où il a fait son inscription.

Notre Œuvre

Shawinigan Fall, 9 Mars 1907

LE COURRIER DE L'OUEST,
Edmonton

Messieurs,

Je vous envoie une liste de noms, à qui vous pourriez adresser votre journal, ainsi que $1.00 pour le renouvellement de mon abonnement.

Permettez-moi de vous dire que votre journal m'intéresse beaucoup, tant au point de vue de la rédaction que des renseignements que j'y puise sur le développement de l'Ouest Canadien.

Je compte aller visiter Edmonton dans le cours de l'été, et je passerai à vos bureaux, car c'est votre journal qui 'm'a décidé à faire ce voyage.

Bien à vous,

J. A. FRIGON.



LOI DES LICENCES.

PROVINCE D'ALBERTA.

Une application a été faite par M. Omer Gouin, pour que la licence accordée à M. Jos. Perras, pour l'Hôtel Victoria, situé sur le lot 11, plan VIII, Morinville, Alta., lui soit transférée.

Si la chose est nécessaire, une réunion des commissaires de licences aura lieu à Edmonton mercredi, le 24 avril, 1907, à 3 p.m., pour considérer cette application.

Daté à Edmonton, le 26 mars, 1907.

S. B. WOODS,
Député Procureur Provincial.

Cuisinière Demandée.— On demande une bonne cuisinière à l'Hôtel Métropole, à North Battleford. Salaire, $40.00 par mois. Pour commencer le 20 avril. S'adresser à M. Bonnet. Hôtel Métropole, North Battleford, Sask.

Madame Dr Ella Synge
(parle français)
MEDECIN CHIRURGIEN
Bureau : Edifice du Bureau de Poste.
Heures de 10 à 1 hrs ; de 5 à 6 hrs et de 8 à 9 hrs p.m.
De midi à 1 hre, vaccination seulement. Soins spéciaux pour les grossesses, maladies d'enfant et de la peau.

Cartes Professionnelles

L. DUBUC, M. A., A. DUBUC, B. A
DUBUC & DUBUC
AVOCATS et NOTAIRES
Avocats, Solliciteurs, Avoués, Notaires, etc., pour les provinces d'Alberta, Saskatchewan, Manitoba et Québec.
Boite de Poste 543, Téléphone 287
BUREAU : Edifice Norwood
ARGENT à prêter et à placer, fonds privés et de compagnies.

Wilfrid Gariépy, Hector L. Landry.
GARIEPY & LANDRY
AVOCATS, NOTAIRES, ETC.
Solliciteurs pour la
TRADERS BANK OF CANADA.
BUREAUX : 155 Ave Jasper, Est.

NOEL, NOEL & CORMACK,
AVOCATS, NOTAIRES, ETC.
EDMONTON, Alta, DAWSON, Y.T.
BUREAU A EDMONTON, BLOC POTTER & McDOUGALL, Coin des rues Jasper et McDougall

E. B. EDWARDS, K.C.
LOUIS MADORE, B. A., B. C. L.
EDWARDS & MADORE
AVOCATS et NOTAIRES.
Membres du Barreau des provinces de Quebec, Ontario, Alberta et Saskatchewan.
{ Edmonton : Edifice Norwood, }
{ Morinville : Edifice Gouin. }
Téléphone : 555,
Adr. Télégr. : " Edwards-Edmonton.

Omer St-Germain
AVOCAT & NOTAIRE
Bureau dans l'Edifice CRISTALL
Ave. Jasper Edmonton,
Boite Postale 632

BECK, EMERY, NEWELL & BOLTON
AVOCATS NOTAIRES, Etc.
N. D. BECK, K.C. Administrateur public
E.C. Emery,
C. F. Newell, & S. F. Bolton
Bureaux : rue McDougall
Près du nouvel edifice de la Banque Impériale

H. A. MACKIE
AVOCAT, NOTAIRE, ETC.
Procureur de la
DOMINION FIRE INSURANCE CO.
Argent a preter
Bureau : Bloc McLeod, 135, Ave. Jasper
(en haut du magasin Perkins)
Tel. 190

ROBERTSON & DICKSON
AVOCATS, NOTAIRES, etc.
Edmonton et Fort Saskatchewan.
Bureau d'Edmonton,
EDIFICE McLEOD, RUE JASPER.

Dr R. B. WELLS
Elève des Hopitaux de Londres, New-York et Chicago
Spécialité pour les maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.
Bureau : Edifice Norwood
Heures de consultations : 10 a.m. à 1 p.m.
2 p.m. à 5 p.m. 7 p.m. à 8 p.m.
Examen des yeux pour choix de lunettes.

Dr de L. Harwood
MÉDÉCIN CHIRURGIEN.

A. C. de L. Harwood
CHIRURGIEN DENTISTE
Bureau : 224, Ave. Jasper. Tel. 498
ésidence : 12e Rue, No. 518 " 153

Dr A. BLAIS,
MEDECIN et CHIRURGIEN
Ancien Interne de l'Hopital Péan, Paris
Bureau : Heiminck Block, **Tel. 174**
Résidence : 6me Rue Ouest près de la rue Main, **Tel. 181**
CONSULTATION ; De 11 à 12 a.m.
Et de 2 à 5 p.m.

Dr R. H. TILL
DENTISTE
Edmonton
Bureau au-dessus du magasin de J. I. Mills

W. N. CONDELL, M.D.
SPECIALISTE
Oeil, Oreille, Nez et Gorge
Recemment de Moorefield's Eye Hospital de Londres
Bureaux et Residence, 537 Cinquieme Rue
3 portes sud de la Jasper
Heures—de 10 a 5 et de 7 à 8.

NEW YORK DENTISTS
Edifice McLeod
Avenue Jasper, Edmonton.
Bureaux ouverts le soir.

MADAME MEADOWS
Specialiste pour la vue
129. AVENUE JASPER
EDMONTON
Heures d'office : 9 à 6 hrs ; Samedi soir de 7 à 9 hrs.

HARRISON & BOYD
AGENTS FINANCIERS
Boite B, P. 812
Bureaux: Edifice du Bureau de Poste

NORTHERN HARDWARE COMPANY.

Avez-vous un séchoir pliant ?

Il vous en faudrait un.

Nous en avons un cent, de $1.25, maintenant réduits à

— **$1.00** —

Vous feriez bien de venir en chercher un maintenant, vu qu'ils se vendent vite.

TELEPHONE 330.

WILSON, DEWAR & McKINNON

A l'ancien poste de Sommerville.

Employez la farine

" Capitol "

La meilleure de l'Ouest

Si vous n'avez pas essayé la farine " CAPITOL " ne la condamnez pas ; faites-en un essai Aidez une industrie locale ! Chaque sac de farine " CAPITOL est garantie.

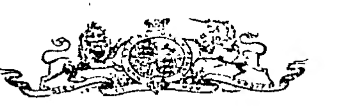
Aux Cultivateurs

Avant de vendre votre blé ailleurs, venez nous voir. *Nous payons les meilleurs prix.*

The Alberta Milling Co., Ltd.

EDMONTON

Tel. 374 **Tiroir Postal 3**



Synopsis des règlements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

TOUTE section paire des terres fédérales dans les provinces du Manitoba ou du Nord-Ouest, sauf 8 et 26, non reservée, peut-être inscrite par toute personne qui est l'unique chef d'une famille ot toute homme âgé de plus de 18 ans, pour l'etendue d'un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

L'inscription peut être faite en personne au bureau local des terres pour le district dans lequel la terre est située.

Le homesteader est obligé de remplir les conditions requises d'après l'un des systèmes ci-dessous :

(1) *Une résidence* de six mois au moins et la culture de la terre chaque année, pendant trois ans.

(2) Si le père (ou la mère si le père est décécé) du homesteader réside sur une ferme dans le voisinage de la terre inscrite, la condition de residence sera remplie si la personne demeure avec le père ou la mère.

(3) Si le colon tient feu et lieu sur la terre possédée par lui dans le voisinage de son homestead, la condition de résidence sera remplie par le fait de sa résidence sur la dite terre.

Un avis de six mois par écrit devra être donné au Commissaire des terres fédérales à Ottawa, de l'intention de demander une patente.

W. W. CORY.
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.--La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée. 9, 8, 06.

REAL ESTATE

M. O. GOUIN, de Morinville, a le plaisir d'annoncer à ses amis et au public généralement, qu'il vient d'ouvrir un bureau de " REAL ESTATE " et d'assurance, à Morinville.

Il invite tous ceux qui ont des terres à vendre ou à louer, à s'adresser à lui.

O. GOUIN
MORINVILLE

J. B. Mercer

Vins et Liqueurs
EN GROS

Agent de . . .

Calgary Brewing & Malting Co.



VACANCE DE PAQUES

PASSAGE ET UN TIERS

Pour des billets d'aller et retour sur le ......

CANADIAN NORTHERN RY.

Billets bons pour partir du 27 mars au 1 avril.

Pour retourner, jusqu'au 2 avril 1907

Pour complètes informations, voir ou écrire à

WM. E. DUNN,
Agent des billets pour la ville
115 Ave Jasper, Téléphone 325.
EDMONTON, ALTA.

Regardez votre

MONTRE

si elle ne marche pas absolument à votre goût, apportez-nous la tout de suitre. Si le pouls de votre montre ne bat pas exactement 60 fois à la minute, il y a quelque chose qui va mal ; nous sommes les médecins pour ces indispositions.

Aucune partie de notre commerce ne reçoit autant d'attention que notre département de réparation, et nous garantissons satisfaction complète.

Jackson Bros

(Raymer)

Coin des rues Queen's et Jasper.

EDMONTON

Viennent d'arriver

Les Marchandises suivantes :

Truite du Lac Supérieur

Morue de l'Atlantique

Petite morue de Finnan

Harrengs de Yarmouth Etc., Etc.

The Gallagher Hull, M. & P. Co Limited.

Telephone 6

Goutez nos Jambons et " Bacon "

C. N. R. Store

LEVESQUE & SANDERS

Propriétaires

Magasin de détail de FRUITS de toutes sortes et des meilleures CONFISERIES

Tabac et Cigares, une spécialité

Trois portes à l'est du Queen Hotel

A VENDRE

5 lots de 50 x 150 pieds situé à St-Albert, au sud de la rivière, juste au haut de la côte et faisant face au villa ge.

Prix $200. Conditions ½ comptant la balance en 6 et 12 mois.

S'adresser à
Boite B.
COURRIER DE L'OUEST.

2 ms, 7-2-07.

Offre Spéciale pour cette semaine

Une Montre WALTHAM dans un boitier en argent.

$8.50

A. BRUCE POWLEY
BIJOUTIER
Inspecteur des chronomètres pour le C.N.R.

BILL

Loi a l'effet de refondre et de modifier les lois concernant les terres publiques federales.

Suite

Placement des produits de la vente

42. Tous les fonds réalisés successivement par la vente des terres des écoles doivent être placés en valeurs du Canada pour constituer un fonds des écoles, et l'intérêt qui en provient doit, après déduction faite des frais d'administration, être servi annuellement au gouvernement de la province où ces terres sont situées, pour le maintien d'écoles publiques ; et l'argent ainsi servi doit être distribué à cette fin par ce gouvernement de la manière qu'il juge à propos.

Droit en vertu d'un contrat de vente ou d'un bail.

43. Un acquit d'un paiement à compte de la vente ou de la location d'une terre, à moins que la vente ou la location ne soit tombée en déchéance, ou n'ait été révoquée ou annulée, donne à la personne en faveur de laquelle il a été délivré, le droit de prendre possession de la terre décrite dans l'acquit, de l'occuper, de s'en servir, de la posséder à l'exclusion de qui que ce soit et d'intenter et soutenir des actions pour violation de propriété commise sur la dite terre ; et la terre ne sera pas saisissable avant l'émission des lettres patentes. Mais l'occupation, l'usage et la possession d'une telle terre sont assujétis aux conditions de la vente ou de la location et aux dispositions de la présente loi ou toute autre loi qui s'y rapporte et à tout règlement établi pour leur application.

2. La vente ou la location d'une terre comme terre arable, pâturage ou terre à foin ou marais, ou pour les besoins de l'irrigation, ne donne aucun droir sur le sel, la houille, le pétrole, le gaz naturel, l'or, l'argent, le cuivre, le fer et les autres minéraux ; et la vente, l'achat ou la location d'une terre à titre de terre arable, de pâturage, de terre à foin ou de marais ou de terre à minéraux ne donne, à moins de clause expresse à effet contraire, aucun droit de propriété ou intérêt, à titre exclusif ou autre, ni aucun droit ou privilège exclusif à l'égard d'un lac, d'un cours d'eau ou autre volume d'eau qui se trouve dans les limites de l'immeuble ou qui le borde ou le traverse.

Terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Certaines sections assignees a la Cie de la Baie d'Hudson.

44. Dans la partie du territoire cédé à la Couronne par la Compagnie de la Baie d'Hudson, et, dans l'acte de cession, bornée comme suit : " Au sud par la frontière des Etats-Unis, à l'Ouest par les montagnes Rocheuses, au nord par le bras nord de la rivière Saskatchewan, à l'est par le lac Winnipeg, le lac des Bois et les eaux qui les relient," chaque cinquième township, savoir : les townships numérotés cinq, dix, quinze, vingt, vingt-cinq, trente, trente-cinq, quarante quarante-cinq, cinquante, et ainsi de suite par ordre régulier, entre les dites limites du sud et du nord de ce territoire, la totalité des sections numérotées huit et vingt-six, et dans chacun des autres townships dans la même région, la totalité de la section numéro huit et la moitié sud et le quart nord-ouest de la section numéro vingt-six, excepté aux endroits ci-dessous mentionnés, seront connus et désignés sous le nom de terres de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Toutefois, dans le cas de tout township aboutissant sur la rive nord du bras nord de la rivière Saskatchewan, la dite compagnie, ainsi qu'il est stipulé dans le dit acte de cession, peut prendre son vingtième de tel township qui ne s'étend pas à plus de cinq milles vers les terres à partir de la rivière, mais seulement en échange pour une égale étendue de terre à laquelle la dite compagnie a droit et qui aboutit sur la rive sud de la dite rivière.

Townships fractionnaires.

45. Le vingtième des terres afférentes à la dite compagnie dans les townships fractionnaires doit être pris sur et à même l'une ou l'autre des sections numéros huit et vingt-six, comme ci-dessus, ou sur les deux, selon le cas, dans les townships fractionnaires, et la répartition en sera faite par le Ministre et la dite compagnie, ou par quelque personne dument autorisée par eux respectivement.

La compagnie peut choisir des terres en remplacement de celles qui sont occupees.

46. Si, lorsque se fait l'arpentage d'un township, les sections ains attribuées ou quelqu'une d'entre elles, en totalité ou en partie, se trouvaient avoir été " bona fide " établies, la dite compagnie peut, si elle renonce à son droit aux sections ainsi établies, ou à l'une ou plusieurs de ces sections, choisir une quantité de terre égale à celle qui aura été ainsi établie, pour la remplacer, sur et à même toutes les terres inoccopées.

Les terres de la compagnie ne seront pas comprises dans les coupes de bois.

47. Les terres afférentes à la dite compagnie sous le régime de la présente loi et qui sont situées dans un township distrait des terres à coloniser et à vendre, et tenues comme terres à bois ou comme réserves forestières, ne feront pas partie de coupes de bois, mais appartiennent à la dite compagnie.

La compagnie recevra un vingtieme du revenu des coupes de bois concedees dans la zone fertile.

48. Un vingtième du revenu provenant des coupes de bois concédées dans toute partie non arpentée du territoire décrit à l'article 44 de la présente loi, sera annuellement l'objet d'une reddition de compte et sera payé à la dite compagnie jusqu'à ce que cette partie du territoire, soit en tout ou en partie arpentée en townships, alors que cette reddition de compte et le paiement de ce vingtième du revenu cesseront absolument ou seront réduits à mesure que les townships compris dans ce territoire seront arpentés, et que la dite compagnie recevra son vingtième des terres de ces townships dans les huitièmes et vingt-sixièmes sections, ainsi qu'il est ici prévu.

Terres depouillees de bois.

49. Si, lors de l'arpentage de ces sections ou de quelqu'une d'entre elles, il se trouve qu'elles ont été dépouillées de la moitié du bois ou plus par un porteur de licence, la dite compagnie n'est pas obligée d'accepter cette section ou ces sections ainsi dépouillées, mais elle a le droit de choisir, sur et à même toutes terres inoccupées dans le township, une section ou des sections d'une égale étendue, pour en tenir lieu.

La propriete des terres passe a la Cie de la Baie d'Hudson.

50. A mesure que les townships seront arpentés et que les arpentages en seront ratifiés, ou à mesure que des townships ou partie de townships seront réservés et soutraits à la vente, à titre de terre à bois, le gouverneur de la dite compagnie en sera dûment notifié par le Ministre, et de ce moment la présente loi aura l'effet de donner à la compagnie un titre de pleine propriété relativement aux sections ou aux trois quarts de sections auxquels elle a droit, comme il est dit ci-haut, et de l'en saisir, sans qu'il soit émis de lettres patentes pour ces terres ; et quant aux terres attribuées par l'allotement et à celles choisies pour parfaire le vingtième, ainsi qu'il est ci-dessus prévu, des états en seront adressés au Ministre quand le temps en sera venu, par l'argent local ou les agents locaux, et des lettres patentes seront émises pour ces terres en conséquence.

Les améliorations du journal sont votre œuvre. Soutenez-le

Faits Divers



MONTMARTRE, Sask. — Le printemps qui commençait à ôter le blanc manteau qui recouvre nos terres depuis le 15 novembre, est retardé aujourd'hui dans son travail par un petit coup de vent qui nous arrive du Nord-Est.

Cela va nous donner encore quelques jours de repos avant de commencer les grands travaux des semailles.

C'est probablement pour notre bien que la Providence nous a envoyé de la neige en grande quantité cet hiver et c'est mon opinion de vieux colon, (j'ai déjà passé 15 hivers dans le Nord Ouest) que plus il y a de neige en hiver, plus il y a de blé l'été suivant.

Vive la joie et le Nord-Ouest !

Les élévateurs seront encore trop petits pour recevoir le grain récolté. Cela encouragera les capitalistes à en construire de nouveaux pour le plus grand bien de tous.

Une bonne transaction.—Mr Jos Beaudin, vieux pionnier de la paroisse de Montmartre vient de vendre une demi-section de terre pour la jolie somme de $6,000.00 comptant, c'est-à-dire à environ $20.00 l'acre.

Mr Jos Beaudin avait acheté une section il y a 3 ou 4 ans à raison de $7.00 l'arpent.

L'acheteur est Mr O. Coupal. Il a fait surement un bon marché car les terres dans le district de Montmartre sont excellentes et elles atteindront un prix très élevé lorsque le C. N. R. aura construit notre ligne.

L. SIMONIN.

NOTRE-DAME DE SAVOIE.—Notre-Dame de Savoie est un coin de l'Alberta encore inconnu ; mais une renommée minière va lui sourire.

Une immense étendue de charbon gît dans ses sous-sols de terrain tertiaire. C'est le lignite, combustible de ménage. Par intervalle, la couche carbonifère imite la dureté et le brillant de l'antracithe. Pris à cette couche et mis dans le foyer, il révèle les mêmes effets que le roi des charbons. Il n'est pas douteux que ce lignite dur et brillant ne puisse s'employer avec succès aux usages de l'industrie, sur une certaine échelle du moins.

N'est-ce pas dommage que le C.P.R. retarde indéfiniment sa ligne de Lacombe ? Si nous avions eu les chars, l'automne dernier, ce petit Lethbridge de l'Alberta central, aurait pu aller au secours de maints districts malheureux et gelant de froid.

Que voulez-vous ? la ligne dort à Steller pour la gloire de Steller, tant pis si les 10 à 15,000 habitants de l'Est, si l'ouverture de ces régions à blé en souffrent.

La complaisance de la richissime compagnie pour cette ville, qui voudrait devenir grande, est un problème sur lequel des bruits divers commencent à se chuchoter : pourquoi rester là, quand tous les stocks, blés, céréales, charbon, et autres matières, doivent monter de l'Est ? pourquoi ceci ? pourquoi cela ? dame, vous savez bien que la décision d'une Cie dépend d'un rapport d'ingénieurs, et qu'un rapport peut dépendre d'un pot de bière.

La famille Prétaz vient d'arriver au complet. Il y a trois ans, les trois fils aînés s'y installaient, aujourd'hui, le papa, la maman, les sœurs et le jeune frère viennent les rejoindre sur cette terre de liberté et d'avenir. Ils sont les bienvenus.

FOREMAN, 12 Mars 1907.

Les conseillers des cantons 39-40, rangs 16-15 se sont réunis pour nommer leurs officiers, secrétaire et trésorier. Ils ont remercié le pasteur Fr., qui trouvait que l'oisif emploi de son minuscule secrétariat n'était pas assez payé avec $150. par an.

Mr Edwards a pris cette charge pour $50. qu'il taxe de bonne rémunération ; ce n'est pas l'avis de l'exigeant ministre méthodiste, protestant, protestant toujours.

DODON.

P.S.—Les compagnies ont augmenté le prix de leurs terres ; voilà trois dollars par acre de plus ; est-ce pour ne pas vendre ?... je pourrais en dire la raison bientôt.

Un drame terrible afflige ce district : une femme mariée, mère de quatre enfants, nommée Stiébritz, qu'on disait n'être pas heureuse avec son vieux mari, vient d'être trouvée morte, la poitrine découverte, ensanglantée, percée de trois balles de revolver.

Se trouve t-on en présence d'un crime ou d'un suicide ? L'enquête ouverte à ce sujet a démontré que l'on se trouvait en présence d'un suicide.

LETHBRIDGE — Plus de Credit— Les agents locaux des diverses banques ont reçu des invitations de leurs directeurs respectifs dans lesquelles il est ordonné de refuser les avances d'argent pour les fins de spéculation. Les fonds de reserve des banques doivent être reservés pour l'encouragement des entreprises plus stables.

Cet ordre a été d'ailleurs envoyé à toutes les branches des banques et ne peut être considéré en aucune façon comme spécial à Lethbridge. Il est dû, croit-on, à la rareté de la monnaie de métal sur le marché mondial. Les fonds de reserve des banques seront donc à l'avenir placés, comme hypothèques, assistance aux industries, maisons de gros et entreprises sauf la spéculation pure et simple sur les terrains.

INDEPENDANCE—Naissance—Madame Castinguaz a donné le jour à un joli et gros garçon.

Erection d'une chapelle— Nous attendons la visite de Rev. P. P. Oblats qui doivent venir sous peu pour examiner le "settlement" et choisir l'emplacement pour bâtir une chapelle.

Travaux—Les travaux se poursuivent avec activité au moulin de McInnis et Jyon. Depuis que M. Vincent d'Edmonton est maître scieur on débite de 23 à 30 mille pieds de bois par jour.

Le temps qu'il fait— Nous avons eu un temps bien désagréable pendant la fin de la semaine dernière. Les chemins ne sont pas toujours propices au printemps. Le thermomètre marqua 10 à 15 degrés au dessus de zéro.

RED DEER.—Ponts en acier.—Deux ponts en acier vont être construits sous peu l'un à Red Deer même où il remplacera le vieux pont de bois. L'autre sera construit entre les townships 36 et 37 à l'Ouest de Penhold. Il donnera accès aux districts nord et ouest de la Red Deer river. Ces districts sont populeux et très importants à l'aide du nouveau pont ils auront facilement accès à Penhold, Innisfail et Red Deer.

La construction de ce pont est due aux efforts du député de Red Deer aidé par M. Simpson le représentant d'Innisfail.

L'Ouest se developpe.—Plus de 6,000 milles de voie ferrée sont maintenant donnés en contrat dans la prairie entre les grands lacs et les Montagnes Rocheuses. Une grande partie de ce travail est déjà commencé, quelques tronçons seront même bientôt terminés.

Le tableau ci-dessous montre la répartition du travail sur les diverses lignes :

	Milles.
Canadian Northern,	1,500
Canadian Pacifique	1,400
Great Northern	1,000
Grand Trunck Pacifique	1,900

Des milliers d'hommes sont employés actuellement et des milliers d'autres sont demandés de façon à pousser activement les travaux de construction. Plus de 100 villes nouvelles seront fondées dans la prairie en 1907 entre Winnipeg et Edmonton le long de la ligne du G.T.P. Dans certaines parties de cette ligne on a travaillé tout l'hiver.

Vente des terres de Reserves Indiennes.

Soixante quatre mille acres de terre des réserves indiennes seront vendues à l'encan par le gouvernement dans le courant de l'été à une date qui sera fixée plus tard.

Une surface de 54,000 acres est située dans la réserve de Crooked Lake, aux environs de Broadview, Sask. Les 10,000 autres acres sont dans la réservo de la Côte à Kamsack. Les terres vont être arpentées en sections immédiatement et préparées pour la vente.

Le département des affaires indiennes agit comme agent des sauvages dans cette vente et les sommes provenant de la vente seront par ses soins distribuées aux indiens des susdites réserves.

RIVIERE-QUI-BARRE.— C'est avec une grande satisfaction que j'ai lu dans votre journal un résumé du discours de l'Hon. Ministre Cushing, sur la nationalisation des téléphones ruraux.

L'exécution de ce projet rendra certainement de grands services. Nous aimons à croire qu'elle ne se fera pas attendre. Notre gouvernement en plaçant le téléphone à la portée de tous se montrera réellement progressif. C'est bien ce que le monde désire dans notre pays où tout marche si rapidement.

Le grain.—Mr W. M. Howe, encanteur d'Edmonton est venu acheter de l'avoine à nos fermiers ; il paie 24 cts le minot rendu sur les chars.

Un certain nombre de fermiers vont commencé la semaine prochaine à en expédier à Winnipeg.

Society of Equity. — Nous avons eu dernièrement la visite de Mr W. J. Ball, vice-président de la Society of Equity pour la province. Il nous a gratifié d'un magnifique discours dans le but de se faire prendre des actions pour bâtir des élévateurs à grain.

Le secrétaire de l'Union locale lui a succédé à la tribune et sans vouloir faire une vive opposition à son camade, il a clairement montré qu'il ne partageait pas ses vues.

Il ne nie pas l'utilité pour les fermiers de posséder les élévateurs à grain, mais il nous dit que d'après son avis, après avoir murement étudié la question il ne voit qu'un seul moyen pour résoudre ce grand problème. Si les fermiers voient l'utilité d'ériger des élévateurs à grain, ils devraient être tous forcés d'aider à leur construction en payant des taxes.

Les conseillers des districts ruraux seraient les directeurs de cette organisation.

La construction des élévateurs serait décidée par un plébiscite. En un mot cela devrait marcher d'une manière analogue à nos écoles rurales. Le gouvernement obligerait chaque propriétaire à payer des taxes pour bâtir et faire fonctionner ces élévateurs comme il nous oblige à en payer pour bâtir nos écoles.

La majorité des auditeurs se sont ralliés à cette idée.

Néanmoins plusieurs fermiers prendraient des actions, s'ils ne devaient pas être trop éloignés de l'élévateur.

UN FERMIER AMI DU PROGRÈS.

Nous conseillons aux cultivateurs de Rivière-Qui-Barre de ne pas se bercer d'illusion. Il s'écoulera de longues années avant que l'on puisse nationaliser les élévateurs c'est-à-dire le commerce du grain si tant est que ce soit une idée réalisable.

L'extension exagérée de la fonction gouvernementale n'est pas sans offrir de graves dangers et les fermiers se lasseraient peut être bien vite de la tutelle qu'ils demandent aujourd'hui.

Le programme de la Society of Equity nous parait très bien établi. Cette société offre toutes les garanties nécessaires et le contrôle de ses opérations est possible à n'importe quel moment, Il est très raisonnable de s'attendre à ce qu'elle prenne une grande extension dans notre province et cela dans un court délai.

St-ALBERT— M. Bertrand ancien gérant de l'Hôtel St-James d'Edmonton vient de prendre possession de l'Hôtel St-Albert qu'il a loué à M. Asselin.

M. Bertrand se propose d'apporter de grandes modifications à son nouvel établissement.

L'arrangement des salles va être modifié de façon à ce qu'elles se prêtent au service absolument irréprochable qui sera organisé.

Entre les mains expérimentées de son nouveau possesseur, l'Hôtel St-Albert va devenir un établissement de tout premier ordre.

MORINVILLE— Mons. Joseph Boisvert est de retour après un long séjour dans la province de Québec. Il est très heureux de se retrouver sur ses propriétés au milieu de tous ses amis.

Avant de revenir vers l'Alberta, Mr J. Boisvert a voulu faire œuvre utile. Interviewé par un reporter de la Presse il a longuement parlé de l'Ouest et des multiples avantages qu'il offre. *La Presse* fait remarquer que toutes les remarques de M. Boisvert s'adressent surtout aux Canadiens des Etats-Unis. La jeunesse y gagnerait beaucoup à échanger le travail des manufactures contre la vie au grand air et l'indépendance du cultivateur. Nous pensons qu'elles ont une portée plus grande et qu'elles s'adressent à tous ceux qui sont lassés de peiner sur une terre inféconde ou de travailler comme des mercenaires sans pouvoir se créer un avenir solide.

Nous félicitons M. J. Boisvert de son initiative et nous espérons que son exemple sera suivi par les nombreux Canadiens qui chaque année vont passer quelques mois de vacance dans le Bas Canada.

Il est nécessaire que chacun de nous apporte sa pierre si nous voulons établir notre race sur des bases inébranlables.

VEGREVILLE,—Conseil de Ville.—Le Dr Goodwin ayant donné sa démission de conseiller municipal, Mr Benoit Tétreau a été élu à sa place, par acclamation.

La place lui revenait pour ainsi dire de droit car il est avec M. Jos Poulin le premier colon et le fondateur de l'ancien Vegreville. Il est l'un des hommes d'affaires les plus actifs et les plus influents du nouveau Vegreville.

Nos félicitations à notre compatriote.

Mesures contre l'incendie.—Le conseil municipal a fait placer des extincteurs chimiques dans les principales constructions de Vegreville, spécialement dans les écoles.

M. B. Tétreau a obtenu qu'il en soit placé aussi dans notre école séparée.

Foire mensuelle.— La première foire mensuelle de Vegreville sera tenue le Jeudi, 4 avril 1907. Les autres se tiendront régulièrement chaque premier Jeudi de tous les mois.

Ce marché régulier a été créé pour le plus grand bien de la ville et du district. Le projet a été longuement étudié par le Conseil Municipal et la Chambre de Commerce. Notre ville vieille à peine d'un an donne déjà aux municipalités d'Alberta un superbe exemple d'initiative.

Les fermiers de la région auront tout avantage d'amener leurs produits sur le marché de Vegreville. Ils trouveront certainement une demande considérable. Chevaux, bêtes à cornes et porcs amenés sur le marché se vendront probablement à des prix satisfaisants.

Les acheteurs prévenus se rendront nombreux aux marchés mensuels de Vegreville.

La ville bénéficiera dans la plus large mesure de l'affluence qu'entrainera ce marché.

LAMOUREUX. — Mort d'un "old timer."

Nous avons le regret d'apprendre la mort de Mr Beaupré de Lamoureux. Ce dernier était depuis de bien longues années dans l'Alberta. Il était universellement connu et estimé.

Le père Beaupré était d'une force colossale et ses exploits sont légendaires dans le Nord-Ouest.

L'enterrement a eu lieu Vendredi dernier au milieu d'une affluence considérable.

La bière était portée par MM. Ch. Paradis, Vézinat, A. Lamoureux, M. Moré, H. Lambert et Gaudar, père.

ATHABASCA LANDING.— Les capitaines Barber et Jim Wood font construire une maison pour loger leurs employés.

La saison de navigation qui va s'ouvrir sous peu sera des plus actives. Des quantités de marchandises sont amoncelées.

Elle trouva Franchon qui criait chez le concierge. Mme Sicard comprenait tout avant de savoir. Elle sentit ses pauvres jambes trembler sous le poids de son corps, mais ce fut Franchon qui s'évanouit.

Rosette est perdue ! Rosette est perdue ! Rosette ! le cher amour ! La joie de la maison !

Vite, bien vite, on alla chercher M. Sicart à son bureau. La position qu'il occupait au château le mettait à même de parler haut à la préfecture de police. Tout fut en l'air, et l'armée souterraine qui assiége en garde Paris déploya incontinent ses mystérieux bataillons. Ce n'était pas assez : on alla jusqu'à Vidocq, le lugubre et fameux observateur qui voyait à travers les murailles des maisons, et Vidocq, le lugubre et fameux observateur qui voyait à travers les murailles des maisons, et Vidocq se mit en chasse.

Le roi écrivit de sa main au chef du service de sûreté. Que faire de plus ?

La pauvre mère se coucha, ce soir-là, pleine d'espérance et vit en rêve sa petite Rosette revenue qui lui souriait derrière les beaux de sona soudja lit.

Mais le lendemain le berceau était toujours vide. Les jours se passèrent. L'espérance est vivace dans un cœur maternel ; Mme Sicart fut longtemps à désespérer.

Un jour, cependant on la vit s'habiller de noir ; elle prenait le grand deuil pour ne le plus quitter jamais. Elle avait de la religion, un peu, mais pas assez : il en eut fallu beaucoup, hélas ! Sa douleur était de celles qui repoussent toute consolation.

Il n'y avait pour trouver grâce auprès d'elle qu'un seul être vivant, c'était Griffon, le chien blanc aux longues soies pendantes. Rosette l'avait aimé.

Quant à la police, elle n'y put rien, malgré la lettre du roi. Vidocq lui-même, le sorcier Vidocq, y perdit son latin.

Comme il y a un terme à tout, la police cessa bientôt de chercher.

Singulier gouffre que ce Paris ! Mme Sicart demeurait au coin de la rue Saint-Honoré et du Passage Saint-Roch. La maison où le voleur d'enfants avait entraîné la petite Rosette était la première du passage et touchait par ses derrières à la demeure même de Mme Sicart.

La mère était à quelques toises du trésor dont la perte la faisait mourir.

Elle en était à mille lieues !

Paris est ainsi fait.

Les Sicart ne prenaient jamais le passage St-Roch, sombre et humide couloir qui menait alors à un réseau de rues sombres et humides. Ils étaient riches : ils allaient où est la lumière.

Jamais, au contraire, ou presque jamais, le couple sauvage qui tenait Rosette prisonnière ne descendait vers la rue Saint-Honoré. Ils étaient pauvres d'abord, en second lieu, la vie qu'ils menaient craint le jour.

Je vais te dire leur métier tout de suite, Paul, pour que tu ne cherches point : ils étaient "désossés."

Tu ne connais peut-être pas cela. Les désossés de France, que les Anglais appellent contorsionistes, sont des malheurenx que l'on dresse dès l'enfance à prendre certaines poses contre nature et dont les membres peuvent aller et venir dans tous les sens. A Londres il y en a qui savent porter leurs deux jambes à la fois comme des mousquets, embrasser leur propre dos, et se mettre à califourchon sur leur propre cou.

Nous n'en avons pas de si habiles de ce côté du détroit ; néanmoins, quand tu iras à la foire de Saint-Cloud, tu pourras voir que cette branche des beaux-arts n'est pas totalement négligée en France.

L'éducation des désossés doit commencer de très bonne heure, pour que les ligaments et tendons puissent prendre, sans se briser, l'élasticité voulue.

Elle se fait comme celles des chiens, qui jouent aux dominos, à coup de bâton.

La famille Coulon occupait un rang distingué parmi les désossés de la capitale. M. Coulon fils, successeur de son père avait journellement l'honneur de se présenter devant le public, soit dans les baraques de la barrière du Trône, soit dans celles qui éncombraient encore à cette époque le boulevard du Temple.

Il avait vingt-trois ans, bien qu'il parût plus âgé que cela.

Sa femme, Lodoïska Baju, approchait de la quarantaine, avalait des sabres et de la volaille crue. Elle battait en outre la grosse caisse en perfection, sans parler du rare talent qu'elle avait sur le triangle.

Danses de caractères, poses plastiques, imitation du chant de grenouille, équilibres, trapèze, jeux de canne et jonglerie cochinchinoise, rien ne lui était étranger. Elle avait été dans sa jeunesse orang-outang de la ménagerie Lepailleur et cela lui laissait quelque orgueil.

Depuis lors, elle avait joué les emplois de phoque, disant papa et maman et les premiers rôles de phénomène vivant. On lui avait vu jusqu'à trois têtes.

C'était une personne laborieuse. Elle faisait la cuisine, en outre de tout cela, et balayait la chambre.

Mais quelle cuisine, Paul, mon filleul ! et comme la chambre était peu balayée !

Lodoïska Coulon, veuve Baju, était maigre comme un clou et plus noire qu'une taupe. Elle avait cette peau huileuse qui repousse l'eau. Dans sa bouche, il ne restait pas beaucoup de dents par ce qu'elle en avait fait arracher trente une en foire, dans des moments de gêne : c'est là un moyen banal de se procurer quelque argent. On donne un franc et vingt-cinq centimes pour chaque dent arrachée.

Lodoïska n'avait pas non plus beaucoup de cheveux parce qu'elle avait gagné autrefois trente sous par jour et de la gloire à s'attacher des pavés autour de la tête en guise de papillottes, mais le peu qui restait s'ébouriffait sous son madras comme les crins d'un balai à poursuivre les araignées.

Elle était vêtue habituellement d'une tunique de calicot rouge, ornée de paillettes, et pour pantoufles elle avait une vieille paire de bottes, qu'elle portait avec dignité.

Peut-être que cela te fait rire, Paul, et je ne t'en blâme pas, puisque te n'es qu'un enfant, mais si tu l'avais vue de tes yeux, tu aurais pleuré.

Cette femme, c'était la misère, la misère vaincue dans sa lutte éternelle et terrible. Elle avait fait, pour avoir du pain sec, plus d'efforts que n'importe quel général d'armée pour être maréchal de France.

Et le pain sec lui manquait très souvent.

Et, suprême malheur, c'est à peine si elle savait prier Dieu qui console et guérit toute souffrance !

Outre M. Coulon fils et sa femme, la troupe, tristement décimée, ne se composait plus qne de deux enfants : l'un de dix ans, l'autre de huit qui traînaient leurs haillons dans la poussière.

C'avait été pourtant une dynastie puissante que ces Coulon ! Coulon père avait possédé trente singes et dix-huit chiens. Baju, le grand Baju, le premier époux de Lodoïska, était alors hercule du nord, et cassait des cailloux sur le bout de son nez !

Le public de la capitale qui est le plus intelligent du monde entier, se souvient encore de leur baraque, au devant de laquelle s'étendait une toile, peinte par le célèbre Doliquand.

Elle représentait, cette toile, Baju combattant contre les Patagons du désert, Baju dans la fosse aux lions, Baju portant six artilleurs sur chaque bras, Baju marchant pieds nus sur des tessons de bouteille, Baju sortant du ventre d'un requin, sautant d'un sixième étage et Baju allant chercher Mme Baju en enfer, sans même savoir qu'il imitait en ceci la belle conduite d'Orphée !

C'était le bon temps. Se peut-il qu'un Baju ne soit pas immortel ! Baju avait rendu le dernier soupir, dans un cabaret de la Courtille. Tous les "artistes" de Paris avaient suivi son enterrement. Le père Coulon lui-même, plein d'honneur et de jours s'était laissé mourir un soir de carnaval. Les crêpes l'avaient tué, lui qui digérait de l'étoupe enflammée !

Chose plus cruelle : la coqueluche avait pris tous les singes à la fois. O mort ! Et que faire des dix-huit chiens galeux après le décès des trente singes poitrinaires ? Des biftecks et des côtelettes ? On se fatigue, même de la chair des chiens. Les derniers furent vendus pour la laine.

Et tu sauras cela un jour, Paul, avec bien d'autres choses : quand les grandes races se mettent à déchoir, c'est terrible. Il y avait six demoiselles Coulon : des merveilles ! Célestine Coulon, la louche, se cassa les deux jambes en tombant du trapèze ; Joséphine Coulon, la rousse, se fendit le crâne en faisant une culbute ; Ernestine Coulon, la bancale, périt d'un poignard avalé de travers ; Amandine Coulon, la bossue, trépassa d'un pavé qui lui entra dans l'œil ; Justine Coulon, l'édentée, s'étrangla en déclamant une tragédie et Colombine Coulon, la camuse, fut mordue par un caniche savant.

Telle fut la destinée des six demoiselles Coulon, si connues dans les cours étrangères !

Le sort des trois fils Baju ne valut pas mieux, non : c'était comme un arrêt de l'implacable destin. Ils expirèrent tous à la fleur de l'âge, et il n'y eut point de fleurs sur leurs tombes.

Il restait donc ces deux débris pour se consoler entre eux la vieille Baju et le jeune Coulon, unique héritier de tant de grandeurs. Ils unirent leurs malheurs, mais Lodoïska n'oublia jamais son premier Baju. Elle gardait son portrait découpé dans le tableau du célèbre Doliquand : Baju en Alcide, avec une peau de lion, et filant à ses pieds à elle—en Omphale.

(A Suivre.)

Connaissons-les !



Mr Stanislas LaRue

Né le 5 Mai 1860, à Ste-Martine de Chateauguay, province de Québec, Mr Stanislas LaRue reçut son éducation au Collége de Rigaud.

Quittant cette institution en 1876, il vint à Kazabazua sur la rivière Gatineau où jusqu'en 1882 il occupa l'emploi de teneur de livres.

A cette époque il partit pour l'Ouest.

Venu tout d'abord à Winnipeg, il n'y fit qu'un séjour de courte durée et dès l'année suivante en 1883 il arrivait à Edmonton.

Durant les deux premières années, il travailla avec un parti d'arpentage.

En Mai 1885, au moment de la rébellion des métis il se joignit à une compagnie d'éclaireurs, dans laquelle il servit jusqu'au mois de Juillet suivant, parcourant tout le territoire situé entre Edmonton et Calgary.

Pendant les quatre années qui suivirent Mr LaRue travailla comme employé à Edmonton, puis au mois de Septembre 1889 il résolut de se lancer dans les affaires pour son propre compte. Il ouvrit alors en société avec Mr Picard, un magasin général sous la raison sociale : LaRue & Picard.

Conduites avec succès, à Edmonton, au Petit lac des Esclaves et à la Peace River, ses affaires ne tardèrent pas à augmenter dans de larges proportions et à prendre bientôt une place proéminente dans le commerce de la région.

Toujours soucieux du progrès d'Edmonton, Mr LaRue fut pendant longtemps actionnaire de l'Exhibition Company, à l'œuvre de laquelle il prit une part active.

Mr LaRue est membre de l'Edmonton Club, de la C.M.B.A., de l'Alliance Nationale et est Chevalier de Colomb.

Il est également membre proéminent de la "Old Timers Association."

En 1888 il épousa à Edmonton Miss E. Kelley.

Dans les affaires, dans la vie sociale et par son dévouement à l'intérêt général de cette province, Mr LaRue s'est révélé un vrai "Albertain."

NOTES LOCALES

LE MARCHE

COURS DE LA SEMAINE

Viandes. Poids vif, la livre. Bœuf, 3½ à 4 cts ; Porc, 5½ à 6 cts ; Mouton, 6 cts ; Agneau, 6½ cts ; Veau, 5½c.; Poulets, 10 cts ; Dindons, 13 à 14c.; Canards, 12 cts ; Oies 13 à 13½ cts.

Viandes dressees, la livre. Bœuf, 4 à 6c. Porc, 8 cts ; Mouton, 9 cts ; Veau, 8 cts ; Poulets, 15 cts ; Dindons. 17 à 18c. ; Canards 14 c. ; Oies, 15c,

Beurre frais, la livre, de 20 à 30 cts,

Œufs, 20 cts la douzaine.

Pommes de terre, 35 cts le minot.

Carottes, 2c., la livre, **Navets,** 2c. la lb.

Choux-Navets, la livre, 1½ cts.

Betteraves, la livre 3 cts.

Choux, la livre 7 à 8 cts.

Oignons, la livre 6 cts.

Foin, par tonne, Mil, $18. à $25. ; de coteau, $16. à $22. ; slough, $12 ; $17.

Grain en vert, (*green feed*) par tonne, $9. à $10.

Paille, la charge, $4.

Avoine, 25c. le minot.

Ble, 55c. le minot.

Vancouver-Edmonton—Un chemin de fer de Vancouver à Edmonton est projeté par la "Victoria, Westminster & Yukon Railway Co," dont le siége est en Colombie Britannique.

Une dépêche d'Ottawa dit que le Président Wardy de la N. W. & Y. R., travaille très activement à la confection des plans de la ligne entre Vancouver et Edmonton. On espère même que les travaux commenceront ce printemps.

Pour vos constructions—Avant de décider quoique ce soit, voyez monsieur M. P. Maisonneuve, l'entrepreneur canadien bien connu. Il se charge de toutes les entreprises de construction, menuiserie, charpentes, etc., etc. Il fournit sur demande des plans et estimés.

Activite commerciale—Un train de wagons vient d'arriver chargé de marchandises pour la maison Revillon Frères.

La charge de ce train se compose de 11 wagons de ciment déjà vendus en ville, 2 wagons de clous déjà vendus, 3 wagons de clous qui composeront l'approvisionnement de la maison, un wagon de fil de fer barbelé pour clotures, pour la maison de gros, et un wagon de fil de fer barbelé pour la Compagnie adjacente Acmé.

Services Religieux pendant la Semaine Sainte—Les services religieux pendant la semaine sainte seront réglés à l'Eglise St. Joachin, de la façon suivante :

Jeudi Saint—Grand'messe à 8.30 a. m.

Exposition du Saint Sacrement toute la journée.

Bénédiction du Saint Sacrement à 7.30 p.m. Le sermon en anglais traitera de l'"Institution du Saint Sacrement."

Vendredi Saint—A 8.30 a.m., service et sermon en français sur "La Passion," à 2.30 p.m., chemin de la Croix, à 2.30 chemin de la Croix.

Nouvelle Compagnie—MM. Clérisse, Dumas et Noailles. Trois français depuis déjà longtemps établis dans notre ville, viennent de se former en compagnie sous la raison sociale de H. Dumas & Co., incorporée.

La nouvelle compagnie est constituée pour pratiquer le commerce de Chevaux de trait et de voiture, achat, vente, échange. Elle effectuera aussi divers travaux de ville, transports, charrois, etc., etc. Les écuries de la Dumas Co. seront situées sur la 9eme Rue, au nord de la voie ferrée.

Le commerce de chevaux étant très actif et ces messieurs étant disposés à donner satisfaction à leurs clients, il n'est pas douteux que le succès couronnera leurs efforts.

Le C. P. R. ne veut entendre parler de cette proposition et veut faire procéder à l'expropriation de ces lots en vertu des droits qui lui sont conférés par l'acte des chemins de fer.

Le C. P. R. appuie cette prétention sur le fait que MM. McDougall & Secord ont acheté les lots précites après que la Compagnie eut déposé son plan. Ils ne pouvaient donc pas ignorer les droits du C. P. R. sur leurs propriétés.

Personnelles— M. J. E. Girouard de Dawson, T. Y., est en ville depuis quelques jours. Il est descendu au Cecil Hotel.

M. Girouard est enregistreur des titres de propriété pour le territoire du Yukon, depuis déjà plusieurs années.

Il va passer quelques temps à Montréal et dans les provinces de l'Est puis il remontera à Dawson pour reprendre ses fonctions.

Mr Léonce Lessard, marchand à l'Athabasca Landing est en ville depuis quelques jours. Il remontera probablement à la fin de la semaine.

Il est descendu de l'Athabasca avec deux americains, MM. Ade Orrill et W. S. McMannon de Los Angelès.

Ces messieurs ont passé l'hiver dans le Nord. Ils se proposaient d'atteindre Dawson, quand leurs affaires les ont rappelés à Los Angelès.

MM. Walker, gérant du magasin de la compagnie Révillon, Deigneault, représentant de la Cie Massey Arris et Consineau, boucher, tous d'Athabasca Landing, sont en ville pour quelques jours.

Les chemins— Avec le dégel les routes se brisent rapidement et dans quelques jours il sera impossible de voyager en traineau. Déjà de nombreuses voitures à roues sont en servi ce entre Athabasca Landing et Edmonton ainsi que les autres points.

L'immigration—Déjà les immigrants commencent à arriver en grand nombre. Les Etats-Unis fournissent le contingent le plus nombreux et si l'on en croit les renseignements donnés nous pourrions voir une exode nombreuse. Des centaines de familles de fermiers du Nebraska, Kansas et Iowa sont décidées à venir s'établir ici. Le cri de "To the Canadian Northwest" est devenu le cri de ralliement de tous ceux qui ont obtenu des renseignements sur notre contrée.

Pendant ce temps les Canadiens de langue française délibèrent pour savoir si vraiment on peut aller dans l'Ouest sans mourir de faim.

Misère ! il y en a qui ont prétendu que notre race avait de l'initiative ! !

La question du C. P. R.—L'entrée du C. P. R. et la multiple question qu'elle soulève ne sont pas encore choses réglés. Il semble même que très peu de chemin a été fait.

L'imbroglio est encore obscurci par la position prise par MM. McDougall & Secord, propriétaires des lots 88-89-90 et 91, bloc 9 sur le côté nord de l'avenue, face au site de la station projetée et qui refusent de faire aucune concession jusqu'à ce que le C. P. R. leur ait payé la somme de $40,000 qu'ils demandent pour le droit de passage de la ligne sur les lots 9 et 61 dans le bloc 9.

Eglise Immaculee Conception.

Jeudi Saint—Grand'messe à 8.30.

Exposition du Saint Sacrement toute la journée et toute la nuit.

Bénédiction du Saint Sacrement à 7.30. Le sujet du sermon en anglais sera "La Passion."

Vendredi Saint—Messe à 8.30. Le Père Nordman prêchera en français.

Chemin de Croix à 7.30.

Samedi Saint—Messe à 8.30. Bénédiction du feu nouveau, du cierge Pascal et de l'eau.

Dimanche Paques—Messe à 8 et 10.30 Messe en musique.